



## Des cabinets qui innovent (10) : Cabinet Coll : un dispositif pour faciliter l'accès au droit.

Nous poursuivons notre série de chroniques sur les professionnels du droit qui innovent.

Dans cette 10ème chronique, le Village de la Justice s'est entretenu avec Anne-Constance Coll, avocate associée du cabinet Coll, candidat au 2e Prix de l'innovation des Avocats en relation-clients.



Version Imprimable

Le cabinet Coll propose un accès gratuit au droit aux particuliers et PME (plate-forme téléphonique, premier rendez-vous gratuit) avec un service normé garantissant la qualité à travers un réseau de bureaux couvrant la France entière.

Quelle est l'innovation ?

Cette innovation se décompose en 3 volets :

1/ Le cabinet dispose d'une plate-forme téléphonique qui reçoit les appels de tous les clients potentiels. Le sérieux de l'appel est vérifié et la personne est orientée vers le bureau le plus adapté pour un premier rendez-vous gratuit. Lors de ce rendez-vous sans engagement, le client expose sa situation et l'avocat se prononce sur l'opportunité d'une action en justice en lui expliquant les différents aspects (procédure possible, chance de succès et coût). Le client est ensuite libre de revenir ouvrir un dossier.

2/ La qualité du service proposé est garantie par un usage rigoureux du knowledge management et par un audit tous les 6 mois. Chaque bureau propose un service homogène et les mêmes tarifs. Le cabinet travaille uniquement dans le cadre de forfait sans aucun dépassement et a fait le choix de maintenir des prix très bas sans transiger sur la qualité. Ceci est possible grâce à une gestion rigoureuse de tous les modèles d'actes et de documents utilisés par tous les avocats.

3/ Le cabinet possède déjà 5 implantations (Corbeil, Athis-Mons, Milly la Forêt, Paris, Toulouse) et souhaite mettre en œuvre un réseau national pour garantir la proximité avec ses clients : ouverture de nouveaux bureaux secondaires gérés en direct et autres cabinets liés par un contrat de franchise sous la marque « Cabinet Coll »

L'objectif est d'étendre cette approche en France pour devenir une véritable « chaîne » de cabinets d'avocats.

www.village-justice.com

Pays : France

Dynamisme : 16



[Visualiser l'article](#)



**Anne-Constance Coll** Pourquoi cette innovation

a-t-elle été mise en place ?

Cette innovation a été mise en place pour répondre principalement à deux problématiques.

De nombreux particuliers et PME hésitent à consulter un avocat en raison de leur inaccessibilité et de leur vocabulaire mais aussi de la crainte des honoraires qui sont rarement connus avant le rendez-vous. Cette approche dédramatise la démarche et permet à tous de consulter un avocat gratuitement et sans engagement.

Les pratiques des avocats et leurs méthodes fluctuent en fonction de leur localisation et de leur taille. Cette approche évite un accès au droit à plusieurs vitesses.

Quels sont les bénéfices pour le client ?

L'accès à l'avocat est facilité du fait du premier rendez-vous gratuit et sans engagement.

Le client ressort du rendez-vous en connaissant les suites possibles de son dossier.

Les honoraires sont toujours forfaitaires et sans aucun dépassement, identiques dans tous les cabinets du réseau.

Le réseau permet une qualité égale dans l'ensemble des cabinets.

Le réseau permet au client de conserver un avocat proche de chez lui et sans surcout lié à la postulation.

**Jusqu'au 9 avril, vous pouvez en savoir plus sur cette innovation et voter pour elle et d'autres sur le site du Prix de l'innovation des Avocats.**

Video: <http://www.innovation-juridique.eu/dispositif-faciliter-acces-droit>